

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2014

Convocation du 29 octobre 2014

Présents : M.BEAUPUY Laurent, BRUNETEAU Serge, CAGNIART Bertrand, LACHAUD Marie Laure, GIROU Denise, MALANDAIN Mathieu, MENEUT Serge, MERCIER Jean-Marc, MORTHOMAS Alain, SAULIERE Fabienne, TAXIL Jacques

Secrétariat de séance : Marie Laure LACHAUD

A 20H 30, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance en faisant adopter l'ordre du jour

1) MODIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC :

Après une étude financière portant la consommation électrique, et dans le but de faire des économies tout en s'inscrivant dans une démarche éco-citoyenne, le Maire propose de limiter l'éclairage public permanent au soir à 3 points lumineux (les points 1,2 et 10) et de n'allumer que les autres que le soir jusqu'à 22h30 ou 23h30 selon les saisons.

Un arrêté sera affiché aux entrées du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition de limiter les temps et le nombre de points d'éclairage public comme suit :
Extinction des feux à 22 heures 30 en heure d'hiver et 23h30 en heure d'été sauf pour les points 1,2 et 10.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) CIMETIERE : ARRÊTÉ de reprise des concessions :

Denise GIROU présente les modalités mises en œuvre pour envisager la reprise des concessions abandonnées.

Le 13 octobre 2014 à 10 heures, le Maire et les deux adjointes D.GIROU et F.SAULIERE agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les articles

L. 2223-17 et R. 2223-12 à R. 2223 -15 du Code général des collectivités territoriales et conformément à l'avis publié et affiché en date du 10 septembre 2014 et à nouveau en date du 29 septembre 2014, se sont transportés au cimetière communal.

39 concessions ont été répertoriées, 28 n'ont pu être identifiées (absence de pierres tombales ou écritures illisibles)

Concessions identifiées :

BONNET (Vaujean)

Louise WICHARD (tour en fer)

AUBARBIER / PERFAURE

DELBARY

DELJARIC (La Croze)

CHALUPT concession N° 5 / 25 01 1903

BONNET Emile

COULON Antoine

Famille LAFARGE (caveau)

GRAVIER / Marie CASTAGNEROL

LASJAUNIAS / DELBOS concession N° 55 : 10 08 1964

Présence de Monsieur MORTHOMAS Jean Noël, successeur de deux concessions Morthomas et Morthomas Jean.

Absence et tout descendant ou successeur des autres concessionnaires.

Ils ont fait les constatations suivantes quant à l'état d'abandon des concessions désignées plus haut.

De ce constat, dont il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales.

Un procès-verbal qui a été revêtu de leur signature.

3) CONVENTION Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Après avoir pris connaissance de la nécessité de renouveler la convention relative aux modalités de fonctionnement du relais d'Assistantes Maternelles « Les P'ti d'Hommes » géré par la communauté de communes de la Vallée de l'Homme dans le cadre des nouvelles communauté de communes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer cette convention au sein du Conseil communautaire.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) Organisation du repas des aînés :

Tel que proposé dans le programme de la liste, le Maire souhaite organiser le repas des aînés. Il aura lieu le dimanche 14 décembre et sera ouvert aux personnes de la commune âgées de soixante dix ans et plus, accompagnés le cas échéant de leur conjoint plus jeune contre paiement. Le « bistrot gourmand » a été sollicité pour la réalisation du repas qui se prolongera en la salle des fêtes pour un goûter partagé avec les enfants de la commune et les personnes âgées de soixante ans et plus. Le financement sera assuré sur la ligne fête et cérémonie qui avait été abondée dans ce sens.

A.MORTHOMAS,D.GIROU, M.MALANDAIN, F.SAULIERE et B.CAGNIART (M.L. LACHAUD suivant disponibilité) y participeront.

5) Vente de tuiles anciennes :

Dans le cadre du bilan des biens communaux dressé depuis l'installation de la nouvelle municipalité, le Maire propose de se débarrasser d'un stock de vieilles tuiles issues des travaux de restauration de l'église. Considérant qu'il n'y a pas lieu de les conserver puisqu'il n'y a plus de biens communaux couverts avec ce type de tuiles, le Maire propose de les vendre au prix unitaire de 0,30€ TTC. Il précise qu'il a déjà été contacté par un acheteur qui lui a réservé le lot.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le Maire à procéder à la vente d'un stock de tuiles anciennes inutilisées depuis plus de 10 ans et inexploitable sur les bâtiments communaux. Le prix fixé est de 0,30€ l'unité, le stock estimé à 1700 tuiles.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) Vente et acquisition du chemin de Fontalirant. DELIBERATION 48/2014

Renseignements pris auprès du service juridique de l'Agence Technique Départementale, le Maire propose d'effectuer ces ventes et acquisitions sous la forme d'actes administratifs.

Le Maire expose à l'assemblée le projet de déclassement et aliénation par voie de vente de tronçons de route royale au lieu-dit « Fontalirant » et « Bien-Aise ». Achat de terrain aux mêmes lieux en vue de la création d'une nouvelle assiette de chemin rural

Le maire propose que chaque acquisition et vente soit faite moyennant le prix forfaitaire de 150€

Il serait plus avantageux d'effectuer ces acquisitions sous la forme d'actes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet,

Considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Mme GIROU Denise, Maire adjointe pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et de vendeur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) Modalités d'attribution des subventions communales :

A la demande d'un conseiller municipal, le Conseil municipal tient à formaliser les modalités d'attribution des subventions communales qu'il définit comme suit :

- la demande devra être faite par courrier faisant figurer le montant de la subvention justifié par le projet et accompagné du dernier compte administratif.

Ce règlement sera envoyé à toutes les associations et organismes bénéficiaires ou qui feraient une nouvelle demande.

8) Organisation de la cérémonie du 11 novembre :

Le Maire rappelle que dans le cadre du centenaire de la 1^o guerre mondiale, il était important que la manifestation organisée autour du Monument aux Morts revête un caractère exceptionnel et que la présence de tous les conseillers était souhaitable.

Un affichage a été apposé sur les points d'information invitant la population à se réunir à 10h, manifestation suivie d'un apéritif en Mairie.

Responsables : fleurissement du Monument : Fabienne SAULIERE

Achat pour apéritif : Denise GIROU

Musique : Laurent BEAUPUY

Service de la collation : CAGNIART, MORTHOMAS, SAULIERE,

D.GIROU

9) Ebauche d'analyse financière :

Dans le cadre de la préparation du futur budget 2015 et des années qui suivront, le Maire a demandé aux services fiscaux une analyse financière de la commune. Il en ressort les points forts suivants selon le constat effectué par le comptable du trésor:

Une situation financière convenable mais fragile. Entre 2011 et 2013, les charges de fonctionnement progressent plus nettement (+12,5%) que les produits de fonctionnement, notamment à cause des charges de personnel (+16%)

La capacité d'autofinancement nette, une fois les charges courantes réglées et le remboursement de la dette en capital assuré, se réduit de moitié (12764€ en 2013 contre 24129€ en 2011). La

CAF nette représente seulement 5% des produits de fonctionnement.

Le rythme des dépenses d'équipement a été soutenu en 2011 et 2012 d'où un endettement conséquent, puisque fin 2013 la dette représente une charge par habitant de 1095€ soit le double de la strate (512€)

Les marges de manœuvre sont donc étroites : afin d'augmenter la capacité d'autofinancement, il convient de contenir voire de diminuer les charges de fonctionnement et si possible essayer de développer les recettes : pour cela plusieurs pistes devront être étudiées et soumises à la réflexion du conseil municipal :

- révision des bases d'imposition (qui n'ont pas été révisées depuis longtemps ;
- revoir les taux d'imposition des 4 taxes en s'appuyant sur des simulations à faire en début d'année.

La diminution de l'encours de la dette interviendra en 2018/2019. Le Maire souhaite que chacun réfléchisse à cette situation.

10) Vente des tables de la salle des fêtes :

Dans le cadre du renouvellement du mobilier de la salle des fêtes par, entre autre, l'acquisition de 16 nouvelles tables légères et facilement manipulables, le conseil municipal sur proposition du Maire propose de revendre les 9 tables de bois existantes aux employés de la commune en priorité puis aux conseillers municipaux qui en feraient la demande pour un prix unitaire de 20€

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11) QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une demande émanant d'un responsable local du CODEVER (collectif de défense des loisirs verts) qui propose de contribuer à l'entretien et à la réouverture de chemins ruraux permettant le passage aussi bien de randonneurs que des quads ou motos. Il donne lecture de deux documents rappelant la législation en ce domaine afin d'éclairer la réflexion des conseillers.
- Mathieu MALANDAIN et Denise GIROU rapportent les informations principales des réunions auxquelles ils ont participé (Syndicat des ruisseaux, site d'enfouissement de Madaillan)
- Serge MENEUT présente ensuite le site INTERNET de la commune qu'il convient dorénavant d'abonder et de le populariser.

- Vote de crédits supplémentaires : les crédits ouverts pour l'achat de mobilier de la salle des fêtes et compte tenu de l'avis favorable du ministère de l'intérieur concernant la demande de réserve parlementaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré affecte 1800€ en dépense sur le compte C 2184/70 en recettes 1800€ sur le compte C 1321/70

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H

